Nations Unies

S/PV.7866



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7866[e] séance

Jeudi 19 janvier 2017, à 13 heures

New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M[me] Coleman
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie,	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon.	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine.	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

17-01428 (F)





La séance est ouverte à 13 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/55, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Sénégal.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Seck (Sénégal) : Ma délégation voudrait tout d'abord adresser les chaleureuses félicitations du Gouvernement sénégalais à S. E. M. Adama Barrow, Président de la République de Gambie, qui vient de prendre officiellement ses fonctions suite à la cérémonie de prestation de serment qui vient de se tenir dans les locaux de l'Ambassade de Gambie à Dakar. Cette cérémonie s'est déroulée en présence, entre autres, des autorités sénégalaises, du corps diplomatique accrédité au Sénégal, y compris des ambassadeurs de ceux des membres du Conseil qui en ont un à Dakar, de M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

À ce propos, nous nous réjouissons de la déclaration conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine-Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a été prononcée à l'issue de ladite cérémonie, ce qui renforce la démarche unitaire qui a été jusqu'ici de mise dans la gestion de ce dossier. Le Sénégal saisit cette opportunité pour exprimer toute sa gratitude à la communauté internationale pour son accompagnement constant et sa fermeté qui ont permis d'aboutir à un tel résultat.

Le présent projet de résolution, soumis par la délégation sénégalaise s'inscrit dans la continuité des efforts diplomatiques et politiques de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU en vue de trouver une solution à la situation post-électorale en République sœur de Gambie. Nous disons, au Sénégal, que la Gambie est plus que voisin du Sénégal. Le Sénégal donc, pays de la région, voudrait exprimer sa reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien et leur solidarité aux efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine en vue de faire échec à une entreprise de confiscation de la volonté démocratiquement exprimée le 1er décembre 2016 par le peuple souverain de Gambie. À cet égard, il est important de signaler l'appel lancé aujourd'hui même par le Président Adama Barrow en direction de la communauté internationale, plus particulièrement la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à faire respecter la volonté souveraine du peuple gambien.

C'est en considération de tout ce qui précède que la délégation sénégalaise appelle l'ensemble des membres du Conseil à voter unanimement pour le texte ainsi soumis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2337 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay remercie le Sénégal pour les efforts qu'il déploie au sein du Conseil et en Afrique s'agissant de la situation en Gambie.

Toutefois, en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, je constate que nous aurions préféré que le processus de négociation sur la résolution 2337 (2017), que nous venons d'adopter, ait été entrepris de façon plus inclusive. La résolution a été distribuée mardi soir, avec seulement une courte période pour des commentaires et sans négociations préalables, puis a été soumise à une brève procédure d'approbation tacite qui n'a pas permis de tenir compte des diverses préoccupations légitimes exprimées par les

membres du Conseil. En outre, elle n'a pas été publiée dans toutes les langues officielles de l'ONU. L'Uruguay reconnaît que le Conseil de sécurité devait agir de toute urgence et prendre une décision en temps voulu dans ce cas particulier, mais cela ne justifie pas la non-ouverture du processus au dialogue et à l'inclusion nécéssaires à la négociation de tout projet de résolution.

L'Uruguay, champion de l'état de droit, de la démocratie et de la liberté d'expression, exprime son soutien à la volonté du peuple gambien exprimée dans l'élection du 1er décembre 2016. À cet égard, nous avons été alarmés par les mesures adoptées par l'ancien Président Jammeh, qui constituaient une violation de la Constitution et menaçaient la paix en Gambie et la stabilité régionale, rendant ainsi nécessaire la résolution que nous venons d'adopter.

L'Uruguay réaffirme sa position selon laquelle, conformément à l'Article 53 de la Charte des Nations Unies, aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Cette autorisation doit être expresse, affirmative et préalable. L'Uruguay souligne qu'aucune disposition de la résolution 2337 (2017) ne peut être interprétée comme une autorisation expresse du recours à la force.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la résolution 2337 (2017) sur la situation en Gambie, estimant nécessaire d'assurer le transfert pacifique du pouvoir dans le pays et d'éviter des effusions de sang et une déstabilisation supplémentaire. Nous avons également voté en appui aux efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine pour débloquer la crise post-électorale par des moyens pacifiques.

Nous apprécions grandement les efforts de médiation de ces organisations, ainsi que des pays de la région et du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Nous espérons que les efforts conjoints permettront de maintenir la paix et l'ordre en Gambie. La Russie a reconnu les résultats de l'élection du 1er décembre 2016 et, dès le début de la crise, a préconisé une recherche de moyens exclusivement pacifiques pour la résoudre et préserver la sécurité de ses citoyens et le respect de leurs libertés et droits fondamentaux, conformément aux normes démocratiques universellement reconnues. Nous prenons note de la flexibilité manifestée par les auteurs de la résolution en vue de dégager le consensus nécessaire au sein du Conseil.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie prend la parole pour saluer le travail entrepris par le Sénégal et les organisations sous-régionales et régionales s'agissant de la question à l'examen. Nous appelons également l'attention sur notre conviction que le processus de négociation a été regrettablement hâtif. Nous comprenons l'urgence de la situation, mais nous croyons que des négociations préalables a auraient pu faciliter un meilleur échange de vues et améliorer le texte de la résolution 2337 (2017) que nous avons adoptée aujourd'hui.

Conformément au premier alinéa du préambule de la résolution, nous sommes attachés à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la République islamique de Gambie. La Bolivie estime que nous devons continuer à poursuivre les efforts de médiation et les bons offices pour trouver une solution pacifique à ce problème. Nous ne pensons pas qu'à ce stade, cette situation constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La Bolivie estime donc que l'adoption de la résolution ne peut et ne doit pas être interprétée comme représentant le soutien ou l'approbation par le Conseil de sécurité du recours à la force. À cette fin, nous aurions besoin d'une résolution spécifique prévoyant un tel mandat ou approuvant une telle action.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins à ceux qui saluent l'adoption à l'unanimité de la résolution 2337 (2017). Je félicite le Sénégal de son action rapide et décisive pour présenter aujourd'hui le texte de ladite résolution.

Mais en vérité, le Conseil ne devrait pas avoir à faire une telle chose. Les Gambiens se sont prononcés clairement dans le cadre de l'élection de décembre. Ils ont choisi Adama Barrow pour être leur président. Leur voix doit maintenant être entendue, et un seul homme doit être dépositaire de la volonté exprimée.

La résolution 2337 (2017) est claire : l'ancien Président Jammeh doit respecter la décision des Gambiens et céder immédiatement le pouvoir. Son refus de le faire jusqu'à maintenant ne fait que plonger les Gambiens dans l'incertitude. Malgré ce contretemps, les Gambiens ont fait preuve d'une retenue et d'un stoïcisme admirables, gardant leur calme face à l'incertitude. Ils ont donné le temps à l'ancien Président Jammeh d'examiner les nombreuses options qu'il a devant lui.

Nous attendons de toutes les parties gambiennes, en particulier les forces de sécurité, qu’elles continuent d’agir avec retenue et de maintenir le calme.

Nous saluons l’action menée par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest pour régler la crise. En cette période de malaise en Gambie, il est rassurant de voir à l’œuvre un leadership régional efficace. Les voisins, les partenaires et, surtout, les Gambiens, ont offert à M. Jammeh de nombreuses options. C’est à lui maintenant de prendre la bonne décision.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2337 (2017). La Chine a suivi les évènements en Gambie depuis l’élection présidentielle. Nous demandons aux parties concernées dans le pays de rester calmes, de faire passer les intérêts du pays et du peuple avant tout autre, et de régler de façon appropriée la crise politique actuelle par le dialogue et la consultation politique afin de préserver la paix et la stabilité en Gambie.

La Chine a toujours été favorable à ce que les problèmes africains soient réglés par les Africains, et nous saluons les efforts positifs faits par les organisations régionales et sous-régionales, comme l’Union africaine et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, au moyen des bons offices et de la médiation, pour aider les Gambiens à régler leurs problèmes. La Chine appuie les efforts que déploient les pays et les organisations concernés pour user de leur influence, intensifier le travail de bons offices et de médiation, et continuer d’encourager les parties à avancer vers une solution appropriée au problème gambien, et de contribuer ainsi à la paix et à la stabilité régionales.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan se félicite de l’adoption aujourd’hui de la résolution 2337 (2017) sur la situation en Gambie. Nous remercions le Sénégal des efforts qu’il a déployés pour réunir le consensus sur cette résolution. Le Kazakhstan salue les infatigables efforts de médiation consentis par les Présidents du Nigéria, du Libéria, du Ghana et de la Mauritanie ainsi que par l’Union africaine, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et d’autres parties prenantes. Le Kazakhstan a voté pour la résolution 2337 (2016) pour les raisons suivantes.

Premièrement, nous pensons qu’il importe de respecter la volonté des Gambiens, tel qu’exprimée dans les résultats de l’élection du mois dernier. Le Kazakhstan est attaché à la paix et à la stabilité à long terme en Gambie, afin que la population puisse exercer librement ses droits et libertés.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit saisir cette occasion pour indiquer clairement au Gouvernement et au peuple gambiens ainsi qu’à la communauté internationale que l’ONU suit les choses de très près et demande à toutes les parties prenantes, notamment les forces de défense et de sécurité gambiennes, de faire preuve de retenue. Ce message doit aussi consister à encourager toutes les parties prenantes à prévenir tout acte qui pourrait mener à la violence dans le pays.

Enfin, avec cette résolution, nous appelons à faire preuve de sagesse, de sens des responsabilités et de volonté politique pour régler efficacement la crise actuelle et garantir un transfert pacifique et ordonné du pouvoir au Président Adama Barrow.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l’adoption à l’unanimité de la résolution 2337 (2017). Le Japon condamne fermement le refus de M. Jammeh de céder le pouvoir au Président Barrow, et ce contre la volonté du peuple gambien telle qu’exprimée à l’occasion de l’élection présidentielle de décembre. Le Japon se félicite vivement des efforts de médiation déployés de manière acharnée par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’Union africaine pour garantir une passation pacifique et sans heurt du pouvoir et éviter une crise.

En adoptant à l’unanimité la résolution 2337 (2017) aujourd’hui, le Conseil de sécurité demande clairement à M. Jammeh de transmettre de manière pacifique et ordonnée le pouvoir au Président Barrow. Il doit le faire immédiatement. Le Conseil doit œuvrer de concert avec la CEDEAO et l’Union africaine pour éviter toute aggravation de la situation.

M. Delattre (France) : La France salue l’adoption à l’unanimité de la résolution 2337 (2017). Elle remercie chaleureusement le Sénégal pour son leadership et a soutenu depuis l’origine les efforts conduits par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’ouest (CEDEAO) et ses partenaires africains.

Les élections en Gambie se sont déroulées de manière irréprochable le 1er décembre. Elles ont illustré un phénomène qui, s’il est devenu banal, n’en est pas moins remarquable en Afrique de l’Ouest. Aujourd’hui en effet, dans la région, la gouvernance démocratique et le respect de la volonté populaire sont considérés comme un acquis, sur lequel personne ne penserait à revenir.

L'année dernière, sur 10 élections dans la région, six ont connu une alternance au pouvoir. Les élections se déroulent de manière apaisée et personne ne songe à en contester la légitimité. Je pense au Ghana dernièrement, mais également au Nigéria, au Niger, au Bénin et au Burkina Faso, par exemple.

En Gambie, la remise en cause du résultat de l'élection par le Président Jammeh, alors qu'il l'avait lui-même reconnu, a été unanimement condamnée par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, et dans cette enceinte. Tous ont appelé M. Jammeh à respecter la décision souveraine de son peuple et à accepter de remettre le pouvoir au Président Barrow, dans le respect de la Constitution gambienne. Depuis, les pays de la région n'ont épargné aucun effort pour parvenir à un règlement pacifique de la crise, dans le respect des chartes de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se sont réunis le 17 décembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine s'est réuni le 13 janvier, spécifiquement sur ce sujet, tout comme le Conseil de sécurité, qui a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2016/19) claire sur la question.

La France salue les efforts sans relâche de la CEDEAO, le travail de médiation des Présidents Buhari, Johnson-Sirleaf et Mahama, qui se sont rendus à Banjul et ont été en contact incessant avec les parties gambiennes. Elle salue les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mohamed Ibn Chambas, qui a aussi fait tout son possible pour qu'une transition pacifique puisse avoir lieu. Elle salue enfin les efforts du Maroc et de la Mauritanie qui, dans un dernier effort, ont également déployé des trésors de diplomatie pour que M. Jammeh accepte de quitter dignement ses fonctions à l'issue de son mandat.

Nous évoquons souvent au sein du Conseil la nécessité de renforcer la diplomatie préventive. La crise gambienne en est une parfaite illustration : aucun effort n'a été épargné par l'ensemble des acteurs pour parvenir à une remise pacifique du pouvoir au Président élu. Aujourd'hui, M. Jammeh refuse toujours d'entendre ces appels, malgré toutes les garanties offertes par son successeur pour lui assurer le respect dû à son statut d'ancien Président de la République. M. Barrow a prêté serment ce matin. Il est aujourd'hui le Président légitime de la Gambie. C'est pourquoi la France considère qu'il était indispensable que le Conseil de sécurité s'exprime et adopte une résolution qui fasse passer un message clair à M. Jammeh aujourd'hui. Elle se félicite que la résolution 2337 (2017) ait été adoptée à l'unanimité et que le Conseil apporte ainsi son plein soutien aux efforts de la région pour résoudre cette crise.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis d'Amérique saluent l'adoption de la résolution 2337 (2017). En adoptant à l'unanimité cette résolution, le Conseil de sécurité demande à l'unisson une passation pacifique du pouvoir d'un Président à un autre, approuve les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et soutient la CEDEAO et l'Union africaine dans leur ferme intention que la volonté du peuple gambien, exprimée de façon claire et pacifique, soit respectée.

La patience et l'attachement à la paix dont ont fait montre M. Adama Barrow et le peuple gambien depuis décembre sont remarquables. Les organisations de la société civile gambienne ont évité les manifestations violentes, choisissant plutôt la publication de déclarations appelant à un transfert pacifique du pouvoir pour se faire entendre. Le peuple gambien a placé sa foi dans la CEDEAO et la communauté internationale pour préserver l'intégrité de l'élection, et nous ne devons pas le décevoir.

Nous saluons les décisions prises par la CEDEAO à l'occasion de son cinquantième sommet ordinaire tenu le 17 décembre 2016 à Abuja. Nous applaudissons les efforts que la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU continuent de déployer pour négocier une transition pacifique et appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter l'effusion de sang. Il est important que nous appuyions Adama Barrow, qui a été choisi démocratiquement par le peuple gambien. Nous avons hâte de collaborer étroitement avec M. Barrow et son équipe pour contribuer à concrétiser les aspirations du peuple gambien.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation sénégalaise de son travail sur le texte de la résolution 2337 (2017). Nous étions favorables à ce que cette résolution fasse l'objet d'une décision rapide car il nous semblait important que le Conseil fasse entendre sa voix en ces heures cruciales pour l'avenir du pays et la stabilité de la région. Nous appuyons sans réserve les efforts de diplomatie préventive auxquels se livre la communauté internationale, en particulier les voisins de la Gambie. Nous saluons également la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour sa médiation, l'Union africaine pour l'appui accordé et

M. Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, pour le rôle qu'il a joué. Tout cela atteste du leadership de l'Afrique, qui s'est véritablement appropriée la question.

La volte-face de l'ancien Président Jammeh à la suite des résultats de l'élection présidentielle, dont il est sorti perdant, est déplorable. Aujourd'hui, cependant, les pays et les organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest avancent avec détermination sur la voie de la démocratie et de l'état de droit. En ce moment délicat, nous tenons à nous faire l'écho des appels lancés par la CEDEAO, par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, par l'Union africaine et par le Conseil de sécurité, avec la présente résolution, pour que les Forces armées gambiennes respectent la volonté du peuple, appuient un transfert pacifique et démocratique du pouvoir au nouveau Président et se tiennent loyalement aux côtés de l'autorité élue du pays. Aujourd'hui, M. Adama Barrow est le Président légitime de la Gambie. Nous le félicitons à l'occasion de la cérémonie d'investiture qui vient de se tenir et à laquelle nous avons assisté.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons à notre tour de l'adoption unanime aujourd'hui, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2337 (2017), et nous remercions nos collègues sénégalais du travail qu'ils ont effectué, s'acquittant de leurs responsabilités avec souplesse et détermination pour attirer l'attention du Conseil sur la question le plus rapidement possible. Nous suivons de très près l'évolution de la situation en Gambie. Conformément à la position de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, l'Éthiopie plaide sans réserve pour que soit respecté l'ordre constitutionnel en Gambie et pour une passation pacifique du pouvoir afin de préserver la paix et la stabilité dans le pays.

La crise politique en Gambie pourrait être lourde de ramifications non seulement pour le pays lui-même, mais également pour toute la région. Nous avons constaté avec quelle rapidité la situation s'était détériorée et c'est précisément pourquoi tous les efforts doivent être faits pour veiller à ce qu'elle ne sombre pas dans le chaos. Il ne faut pas laisser les institutions d'État s'effondrer. L'Éthiopie accorde une grande importance à cet élément, mais il faut empêcher l'usurpation du pouvoir et les mesures inconstitutionnelles visant à le conserver d'atteindre leur but. À cet égard, nous soutenons sans réserve les efforts régionaux de la CEDEAO pour mettre fin, par le dialogue, à l'impasse politique actuelle, conformément à la Constitution du pays et à la volonté du peuple gambien. Nous jugeons important de veiller à ce que le Conseil de sécurité appuie les efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine et continue d'envoyer un message unifié.

C'est pourquoi l'Éthiopie a voté pour la résolution de ce jour. Nous félicitons le Sénégal d'avoir tenu compte des préoccupations exprimées par les membres du Conseil durant le processus de négociation, dans la perspective de promouvoir l'unité du Conseil. Il est impératif que nous préservions notre cohésion. Nous saluons également tous les membres qui ont fait preuve de la souplesse nécessaire pour garantir que la résolution soit adoptée par consensus.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte a voté aujourd'hui pour la résolution 2337 (2017) du Conseil de sécurité, sur l'évolution de la situation en Gambie, parce que nous espérons qu'elle contribuera, à terme, à une percée dans l'impasse politique qui prévaut actuellement dans le pays. Nous croyons en l'importance de la mission du Conseil, qui promeut et soutient les positions courageuses, fondées sur des principes, des puissances régionales concernées, représentées au sein de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et cela correspond à notre conviction profonde qu'il faut trouver des solutions africaines aux crises africaines.

L'Égypte s'est associée au consensus unanime qui s'est fait autour de la résolution lorsque d'importantes améliorations ont été apportées au texte et, à cet égard, je voudrais remercier la délégation sénégalaise de la souplesse dont elle a fait preuve. Nous tenions à ce que la résolution intègre une référence à l'un des buts et principes les plus importants consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir le règlement pacifique des différends. Nous sommes convaincus qu'aucun effort ne doit être épargné pour y parvenir si nous voulons éviter le chaos et respecter les principes du droit international. Toutefois, à la lumière de la dernière modification apportée au projet, laquelle souligne l'importance d'un règlement politique de l'impasse en Gambie, nous sommes convaincus que la résolution adoptée aujourd'hui n'entérine aucune action coercitive automatique, puisque ces actions exigent une autorisation claire et sans équivoque du Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, l'Égypte espère que la crise politique en Gambie pourra prendre fin lorsque le Président élu démocratiquement, M. Adama

Barrow, prendra ses fonctions, parce que nous avons désespérément besoin d'un exemple brillant de transfert démocratique et pacifique du pouvoir sur notre continent, afin que celui-ci puisse à terme réaliser son potentiel et assurer un avenir radieux à ses peuples.

M. Vitrenko (Ukraine) : L'Ukraine aussi se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2337 (2017). Ma délégation félicite également M. Adama Barrow, qui a été investi aujourd'hui en tant que nouveau Président de la République islamique de Gambie. Nous espérons que, dans un avenir proche, il sera en mesure de retourner dans son pays afin d'achever la transition du pouvoir et de commencer à remplir ses fonctions pour assurer la paix et la sécurité en Gambie.

Après que les résultats de l'élection présidentielle du 1er décembre 2016 furent annoncés, la communauté internationale a travaillé à convaincre l'ancien Président de respecter la Constitution de son pays. À cet égard, nous saluons les efforts de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Président nigérian, M. Buhari, agissant en sa qualité de Médiateur de la CEDEAO en Gambie, ainsi que les efforts de l'ancien Président de la République du Ghana, M. Manama, et ceux des autres leaders régionaux, qui ont contribué à la résolution de cette impasse. Nous souhaitons aussi rendre hommage au rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mohamed Ibn Chambas. Nous voulons également remercier la délégation sénégalaise pour sa position proactive sur le sujet.

Nous regrettons cependant que, malgré la volonté exprimée par le peuple gambien, malgré les efforts intensifs de la communauté internationale, notamment ceux du Conseil de sécurité, qui visaient à arriver à une transition pacifique du pouvoir, la situation se soit détériorée et ait nécessité une résolution du Conseil de sécurité. Je souhaite souligner que, au vu des récents développements, les pressions diplomatiques, accompagnées d'initiatives politiques, doivent être intensifiées pour résoudre cette crise politique. L'adoption de cette résolution fait partie intégrante des efforts pour garantir la paix en Gambie, ainsi que pour mettre en œuvre les résultats de l'élection.

En conclusion, nous pensons qu'actuellement, la tâche prioritaire est de convaincre les acteurs de la sécurité et les acteurs militaires en Gambie de rester calmes et de prévenir toute action qui pourrait aboutir à la détérioration des droits de l'homme et de la situation sécuritaire et humanitaire du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national, en ma qualité de représentant de la Suède.

La Suède se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2337 (2017) par le Conseil de sécurité, qui a une nouvelle fois fait preuve d'unité s'agissant de la situation en Gambie. Je me fais l'écho de ceux qui ont exprimé leur reconnaissance au Sénégal pour le travail qu'il a accompli à cet égard. La résolution réaffirme l'appui politique du Conseil à M. Adama Barrow en tant que Président élu démocratiquement et représentant légitime de la Gambie. La résolution que nous venons d'adopter marque un effort important du Conseil en vue de prévenir un conflit, et constitue un exemple positif de mesure au titre des Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies. Le Conseil a exprimé son soutien politique à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union africaine dans l'engagement qu'elles ont pris de garantir le respect des résultats de l'élection. La résolution souligne que tous les parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur de la Gambie, doivent faire preuve de retenue et respecter l'état de droit. Nous sommes convaincus que les médiateurs régionaux continueront d'œuvrer en faveur d'une transition pacifique et du retour à la normale en Gambie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 13 h 40.